Conditions à remplir pour postuler à l'attribution d'un échelon du Mérite Bénévole

- > Junior : justifier d'un minimum de 2 années d'activités bénévoles et être âgé de 20 ans au plus ;
- > Bronze : justifier d'un minimum de 5 années d'activités bénévoles ;
- > Argent : justifier d'un minimum de 10 années d'activités bénévoles ;
- > Or : justifier d'un minimum de 15 années d'activités bénévoles ;
- > Vermeil : justifier d'un minimum de 25 années d'activités bénévoles.

Ces critères temporels ne peuvent, à eux seuls, motiver l'attribution de cette distinction. Le mérite des postulants et les services éminents rendus et attestés seront des critères sélectifs des plus importants.

Documents à joindre : Les justificatifs signés si possible par un responsable de ces mêmes Associations ou Collectivités témoignant de l'action bénévole du postulant. En cas d'impossibilité, une attestation sur l'honneur sera exigée et des références ou attestations permettant la vérification de leurs déclarations.

Ne sont pas pris en compte les titres militaires, politiques, syndicaux ou civils susceptibles d'être reconnus et récompensés par d'autres distinctions.

DÉTAIL DES ANNÉES DE BÉNÉVOLAT

Noms et Adresses des Associations	Postes exercées : Président, Secrétaire, Trésorier,)	Années de fonctions	
		ANNÉE DÉBUT	ANNÉE FIN
Amicale des anciens marins de la région niortaise	Membre du bureau	1990	actuellement
Amicale des anciens marins de la région niortaise	Trésorier	1998	actuellement
Amicale des porte-drapeaux	Trésorier	2006	actuel
Union départementale des sous officiers de réserve	Contrôleur aux comptes	2008	actuel
Union départementale des sous officiers en retraite	Trésorier	2009	actuel
AMMAC de Fontenay le Comte	Membre du conseil d'administration	2014	actuel
Union départementale des sous officiers en retraite	Porte-Drapeau	2009	actuel
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
7			